

## SEANCE DU 25 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mr Christophe GIRAUD, Mme Catherine GUEZO, Mr Régis LAC, Sébastien MIALON, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Chantal GERENTES (représentée par Mr Michel ARCIS), Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Patrick ROCHE).

Monsieur Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour va être modifié pour permettre à Madame Lespinat du Cabinet OSMOSE de présenter l'avant-projet de la 2<sup>ème</sup> tranche de la réfection de la rue centrale avant de débiter la réunion. Il cède donc la parole à Madame LESPINAT.

Madame LESPINAT indique que le projet se décompose en trois tranches :

- Une tranche ferme correspondant à l'aménagement de la rue centrale depuis l'esplanade Laurent Eynac jusqu' à la place Saint Jean. Elle comprend également l'aménagement du Parking du Pôle Laurent Eynac et de la voirie remontant sur la rue Saint Pierre, le revêtement du parking de la rue Saint Pierre créé il y deux ans et l'aménagement d'un nouveau parking sur la rue Saint Pierre sous réserve de la démolition de deux maisons existantes, la réfection de la place de la Poste et enfin le pourtour de l'église Saint Jean.
- La tranche conditionnelle 1 correspondant à la réfection de la rue Via Croze en partie Haute (de la Halte-garderie jusqu'à la route départementale 535), avec le busage du fossé pour élargir la voirie et permettre la mise en place d'un cheminement piétonnier franchissable.
- La tranche conditionnelle 2 correspondant à la réfection de la rue Via Croze en partie basse (de la rue Saint Pierre jusqu'à l'école), comprenant aussi la création d'un nouveau parking suite à la démolition d'une maison acquise récemment par la commune et l'aménagement d'un jardin pour l'école voisine.

Madame Lespinat présente aussi plusieurs options pour l'aménagement de places de stationnement supplémentaires à proximité du Pôle Laurent Eynac. Elle précise que les travaux comprennent la réfection de tous les réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et réseaux secs) ainsi que les aménagements de surface qui seront réalisés en continuité avec l'existant, mais elle ajoute qu'ils ne comprennent pas les démolitions nécessaires à la création de parkings supplémentaires.

Mr le Maire précise que les démolitions et les aménagements de parking pourraient faire l'objet d'une subvention dans le cadre du programme Leader 2015-2020. Il précise également qu'il y a lieu d'approuver cet avant-projet afin de pouvoir demander les subventions afférentes à ces travaux. Mr CRESPIY souhaiterait savoir si les eaux pluviales récoltées par les nouveaux réseaux se déverseront toujours au même endroit au niveau de l'église Saint Jean. Mr le Maire répond que pour l'instant aucune autre solution n'est envisageable, et que le volume des eaux collectées ne sera pas beaucoup plus important après les travaux.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

La présentation terminée, Monsieur le Maire propose de reprendre le cours de la réunion. Il propose donc d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte rendu des différentes manifestations et réunions :**

- **Assemblée générale Familles rurales :** Mme Mercier présente le bilan d'activité de l'association qui comporte environ 125 familles adhérentes. Mme AVOUAC tient à souligner que le centre de loisirs sans hébergement est une entité intercommunale et non un centre de loisirs communal.
- **Spectacle rythmes scolaires :** Mr le Maire indique qu'un spectacle a eu lieu dimanche 21 juin à l'école primaire, ce qui a permis aux enfants de présenter aux parents toutes les activités pratiquées au cours de l'année scolaire. Mme AVOUAC précise que la réunion de bilan annuelle a été positive et que les intervenants en place cette année souhaitent repartir l'année prochaine.

### **Droits de préemption**

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 185 (Rue Farget)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 122 (Rond Point des Acacias)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AC numéro 268 (Rue Saint Pierre).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces ventes.

### **Délibérations diverses :**

**Décisions modificatives :** Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative à approuver pour le budget Pôle Santé :

- Compte 165 : + 2800 €uros
- Compte 2313 : + 2 800 €uros

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Protocole d'accord pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 30 juin 2011 qui définissait la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves issus de la commune de Chadron. En application de la loi, les communes dont sont originaires les élèves doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles qu'ils fréquentent. Le montant par élève demandé est alors basé sur le coût annuel d'un élève qui est défini chaque année. Le montant peut toutefois être adapté pour prendre en compte la capacité financière de la commune considérée. Compte tenu du nombre important d'élèves fréquentant les écoles de la commune, le Conseil Municipal de Chadron demande que le montant demandé varie en fonction du nombre d'élèves en appliquant la règle suivante :

- Gratuité pour les élèves de maternelle
- 90 % du coût d'un élève de l'école primaire pour 0 à 3 enfants concernés
- 80 % du coût d'un élève de l'école primaire pour 4 à 6 enfants concernés
- 70 % du coût d'un élève de l'école primaire pour 7 à 9 enfants concernés
- 60 % du coût d'un élève de l'école primaire pour 10 à 12 enfants concernés
- 50 % du coût d'un élève de l'école primaire pour plus de 13 enfants concernés

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la reconduction de ce protocole d'accord.

**Révision simplifiée et modification du PLU :** Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la délibération prise lors du dernier Conseil concernant la révision simplifiée et la modification du PLU. Il précise que la DDT conseille de distinguer le dossier concernant l'ouverture d'une carrière de pouzzolane des autres dossiers de révisions simplifiées. Après délibération, le Conseil approuve la modification en ce sens de la délibération prise en Conseil du 28 mai et décide de lancer deux modifications simplifiées distinctes.

**Lancement appel d'offres diagnostic abbatiale Saint Chaffre :** Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé de faire réaliser un diagnostic de l'église abbatiale Saint Chaffre afin de pouvoir connaître l'étendue des travaux de réfection à réaliser sur cet édifice et de pouvoir établir un calendrier des actions à mener en fonction de leur urgence. Il présente donc le projet de cahier des charges pour cette consultation établi en collaboration avec la DRAC. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges présenté, autorise Mr le Maire à lancer cet appel d'offres et lui demande de bien vouloir demander les subventions

correspondantes auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Auvergne et du Conseil Départemental de Haute-Loire.

**Validation de l'avant-projet de la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue centrale :** Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'approuver l'avant-projet présenté en début de séance afin de pouvoir effectuer les demandes de subventions pour la réfection des réseaux et pour pouvoir lancer l'appel d'offres à l'automne. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avant-projet présenté. En ce qui concerne l'accès au Pôle Eynac, le Conseil décide de retenir l'option 1 prévoyant un aménagement à minima de la voirie et l'option 3 prévoyant la mise en place d'espaces de stationnement supplémentaires sur une voirie modifiée. Le Conseil autorise enfin Mr le Maire à lancer les appels d'offres correspondant et à demander les subventions correspondantes auprès des services du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Mr NICOLAS rappelle que le budget Assainissement ne permet pas de financer de gros investissements et qu'il sera donc nécessaire de limiter les travaux dans les années à venir.

**Achat de maison dans le bourg :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat de maisons dans le bourg. Il précise qu'il a rencontré l'Architecte des Bâtiments de France afin de lui présenter le projet de démolition de ces maisons. En ce qui concerne la maison située rue de la Conque, il souhaite visiter la bâtisse avant de se prononcer. Pour les maisons situées Rue Saint Pierre, l'Architecte des bâtiments de France est favorable à leur démolition. Mr le Maire rappelle que la négociation est toujours en cours mais n'a pu aboutir pour l'instant. Le Conseil estime que la commune peut faire une dernière proposition à 35 000 €uros pour ces deux maisons.

**Prix de vente des appartements hors travaux – 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de vente de la partie restée hors travaux au 2<sup>ème</sup> étage du Pôle Laurent Eynac. Il présente le détail du coût des aménagements faits par la commune à ce jour dans cette partie du bâtiment incluant l'achat de cette partie de l'étage, et présente le prix au m<sup>2</sup> qui en découle. Il rappelle que les quatre appartements seront vendus en l'état et devront être aménagés par les nouveaux propriétaires. Il propose donc les tarifs suivants :

- 39 000 €uros pour le T3 de 68 m<sup>2</sup>.
- 29 000 €uros pour le T2 de 48 m<sup>2</sup> situé côté vallée.
- 27 000 €uros pour les T2 de 48 m<sup>2</sup> situés côté rue.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés par Mr le Maire.

**Loyer nouveaux locaux du trésor public :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Trésor Public va déménager au rez-de-chaussée du Pôle Laurent Eynac et qu'il faut donc signer avec la Direction des Finances Publiques un contrat de location. Il présente un projet de bail pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel de 4500 €uros payable à terme échu.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le contrat de location présenté d'une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et autorise Mr le Maire à le signer ; il approuve également le loyer de 4 500 €uros annuels payable à terme échu.

**Mise à disposition des locaux pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Accueil de Loisirs sans Hébergement va emménager au rez-de-jardin du Pôle Laurent Eynac à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il rappelle que le bâtiment est propriété de la commune mais que la communauté de communes a réglé tous les travaux concernant cette partie du bâtiment. Il présente donc un projet de convention de mise à disposition à titre gratuit. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention de mise à disposition à titre gratuit avec la communauté des communes Mézenc Loire Sauvage afin d'y installer l'Accueil de Loisirs sans Hébergement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Appel à projets – stade de football :** Monsieur le Maire indique que les vestiaires du stade municipal sont anciens, trop petits compte tenu du nombre d'utilisateurs et qu'ils ne sont plus du tout aux normes actuelles. Il ajoute qu'il est très difficile d'entretenir la pelouse dans l'état actuel des choses car l'accès ne peut être contrôlé, que des dégradations ont été constatées sur le matériel d'arrosage et que certains utilisateurs ne respectent pas les consignes données par les agents responsables de l'entretien. Aussi serait-il judicieux d'installer un grillage

autour de l'intégralité du stade afin d'en interdire l'accès sans autorisation. Monsieur ROCHE informe le Conseil Municipal qu'un appel à projets a été lancé par la Fédération Française de Football pour l'aménagement des stades de football. Il précise que des aides sont possibles pour l'aménagement d'un club house, la réfection des vestiaires et des sanitaires et l'installation d'un grillage pour la sécurité des installations. Il présente les devis reçus pour ces divers projets :

- Agrandissement des vestiaires existants avec sanitaires pour 33 300 €uros HT
- Création d'un club house attenant avec sanitaires pour 36 600 €uros HT
- Installation d'un grillage de sécurité autour du stade pour 3 500 €uros HT

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les devis présentés et approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets lancé par la ligue de football.

**Projet muséographie 2015** : Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'un espace muséal dans les locaux laissés libres au 1<sup>er</sup> étage des bâtiments conventuels. Il précise que cet espace sera une extension du musée actuel et qu'il sera en grande partie dédié à l'histoire de notre territoire, à Robert Louis Stevenson, ainsi qu'à Laurent Eynac et à la Transcévenole. Il précise que ce projet prévoit l'acquisition de bornes interactives, la réalisation de films et le recours aux nouvelles technologies.

Le montant total du projet est de 57 000 €uros HT pour la partie numérique avec la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du contrat AUVERGNE + à hauteur de 40 %, ainsi qu'une participation de 10 % de la communauté de communes et d'une subvention de 30 % par le programme LEADER 2015-2020. Le coût de la muséographie serait quant à lui de 30 000 Euros HT et la maîtrise d'œuvre de 9000 €uros HT avec une subvention pouvant être de 66 %. Le projet total de 96 000 €uros HT serait donc largement subventionné.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec quatre abstentions le projet présenté pour un montant de 96 000 €uros HT et demande à Mr le Maire de déposer les demandes de subventions dans le cadre des contrats AUVERGNE + et LEADER.

**Tarif de location des locaux du Pôle Santé** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 28 mai concernant les tarifs de location du Pôle Santé. Il précise que le Conseil Départemental a demandé une modification du contrat de location et un départ du contrat à la date du 1 septembre 2015 afin de l'uniformiser avec ceux d'autres sites du département.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les modifications demandées, à savoir :

- La location des locaux du Service Social débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- Le tarif de location sera lissé sur trois ans, soit 742.47 €uros HT (890.96 €uros TTC) jusqu'au 31 août 2018, puis 947 €uros HT (1136.40 €uros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Les autres modalités du contrat de location restant inchangées.

**Résiliation du bail – 32 Rue Saint Pierre** : Monsieur le Maire rappelle que l'ostéopathe occupant actuellement les locaux de l'ancien Office de Tourisme au 32 rue Saint Pierre, va emménager au Pôle Santé. Son contrat actuel n'étant pas à terme, il convient de le résilier. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la résiliation du bail en cours au 32 Rue Saint Pierre.

**Convention d'occupation du bureau des permanences** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les permanences de l'étude notariale se tiendront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 dans le bureau mutualisé réservé à cet effet au rez-de-chaussée du Pôle Laurent Eynac. Il convient donc de signer avec l'étude notariale une convention d'occupation pour ce local. Après délibération, le Conseil approuve la convention d'occupation du bureau mutualisé des permanences pour un tarif de 200 €uros par mois et autorise Mr le Maire à la signer.

**Avenants travaux Pôle Laurent Eynac** : Monsieur le Maire précise que les travaux du Pôle Laurent Eynac arrivant à leur terme, il y a lieu d'approuver les avenants aux marchés de travaux. Ceux-ci sont les suivants :

N°	Désignation	Entreprise	Montant initial du marché HT €	Travaux plus HT €	Travaux moins € HT	Avenants HT €	Nouveau montant marché HT €	Nature des travaux sup
2460	Isolation par extérieur	MULTIFACADES	86 025,59	1 379,22	/	<b>1 379,22</b>	87 404,81	Travaux en plus : enduit monocouche gratté au lieu du revêtement minéral épais sur parois béton

2470	Maçonnerie	FAURE (GEB)	45 337,92 2 940,00 10 556,21 <hr/> 58 834,13	*2 430,00	/	<b>2 430,00</b>	61 264,13	Travaux en plus : réalisation terrasse en béton désactivé pour mise à niveau des portes
2090	Carrelage faïence	CHAMBON	16 167,72	397,54		<b>397,54</b>	15 565,26	Travaux en plus : ravaillage dans WC palier rez-de-chaussée, pose tampon de sol alu
2530	Menuiserie intérieure	LARDON	78 210,74	5 885,95	-2 948,10	<b>2 937,85</b>	81 148,59	Travaux en plus : bloc-porte, plinthes, habillage, PV vitrage dépoli, porte coffre avec accessoires, porte accès trésorerie, plan de toilettes, PV châssis PF, porte alu au lieu de stratifié Travaux en moins : caissons, tablettes, meubles, habillage, trappe de visite, tablettes, panneau d'affichage
2320	Electricité courants faibles	FRAISSE	94 790,64 10 006,00 <hr/> 104 796,64	*11 221,00	/	<b>11 221,00</b>	116 017,64	Travaux en plus : modification système interphone, centralisation des volets roulants, modification locaux ostéopathe n°2, modification du local libre
2626	Plâtrerie isolation peinture	CETON	128 735,73	910,60	/	<b>910,60</b>	129 646,33	Travaux en plus : gaine Promat dans vidoir et monte charge
2390	Faux plafonds	DELORME	25 222,83	*1 895,50	/	<b>1 895,50</b>	27 118,33	Travaux en plus : fourniture et pose de faux plafonds en dalle minérales de 60 x 60 hygiène dans cabinet médical
2370	Étanchéité	ABC BORNE	23 404,44	6 543,41	*- 18 674,07	<b>- 12 130,66</b>	11 273,78	Travaux en plus : terrasse sur grande salle, bavettes pour seuil de portes-fenêtres Travaux en moins : couvertines et étanchéité en résine

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les avenants présentés. Mr le Maire précise par ailleurs qu'une subvention supplémentaire de 59 207 €uros 41 vient d'être obtenue au titre du FIPH.

**Projet signalétique petit patrimoine :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet concernant l'installation d'une signalétique présentant le petit patrimoine a été mis en place par les 7 communes faisant partie du Parc Régional des Monts d'Ardèche. Un panneau général avec une carte de la commune et des villages à découvrir sera installé devant l'Office de Tourisme. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'installation d'une signalétique sur la thématique du petit patrimoine pour un montant global de 5 515 €uros répartis entre les sept communes.

**Création d'un poste de Rédacteur territorial :** Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'avancement au grade de rédacteur d'un agent de notre commune, suite à une promotion interne ayant été approuvée par la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

**Demande de participation pour la création d'un mur de soutènement :** Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du courrier d'un habitant du lotissement Bellevue portant sur la réalisation d'un mur de soutènement. Cet habitant demande à la commune de participer financièrement à la construction de ce mur. Après délibération, le Conseil refuse avec quatre abstentions de participer financièrement à la construction de ce mur précisant tout d'abord que la commune a choisi de privilégier le maintien de talus aux abords des voiries communales pour des raisons économiques et que la construction systématique de murs de soutènement serait beaucoup trop coûteuse pour la Commune compte tenu du nombre très important de propriétés situées en contrebas des voiries communales. Par ailleurs, la Commune a déjà refusé de remplacer des talus par des murs de

soutènement et ne procède à la construction de murs de soutènement qu'à la condition que de réels problèmes de stabilité de terrain ou de sécurité aient été constatés, ce qui n'a que très exceptionnellement été le cas jusqu'alors et qui n'est pas le cas dans la situation présente.

**Maison rue Langlade – procédure de péril** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les discussions qui ont eu lieu lors d'une précédente séance concernant l'état de délabrement d'une maison située rue Langlade. Il donne lecture du courrier d'une voisine qui fait part de son inquiétude et ajoute que l'état de la ruine s'est largement dégradé puisque la toiture vient de s'effondrer. Compte tenu de cette évolution qu'il juge très préoccupante, Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en place une procédure de péril. Il explique la différence entre le péril imminent et le péril non imminent et demande au Conseil de juger de la pertinence de l'une ou l'autre des mesures d'après les faits énoncés. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à lancer une procédure de péril imminent pour cette bâtisse. Le propriétaire sera dans un premier temps informé de son lancement, puis le juge des référés sera sollicité afin qu'il mandate un expert devant constater les faits et proposer des mesures.

**Participation aux frais de fonctionnement – classe intégration** : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de participation aux frais de scolarité d'un enfant originaire de notre commune et scolarisé en classe d'intégration. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement de la somme de 580.97 €uros pour la participation aux frais de scolarité de cet élève.

**Procès-verbal de carence** : Monsieur le Maire présente au Conseil le procès-verbal de carence suite à la délimitation d'un terrain situé à Moulines. Le document d'arpentage présenté aux propriétaires riverains n'a jamais été signé par toutes les parties. Il y a donc lieu d'approuver cette carence. Après délibération, le Conseil autorise avec une abstention Mr le Maire à signer ce procès-verbal de carence.

**Demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural à Moulines** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différents problèmes de voisinage et d'occupation du domaine public rencontrés à Moulines depuis de très nombreuses années. Il précise que la commune a proposé différentes solutions afin de parvenir à des compromis, sans succès à ce jour. Il présente la demande d'un habitant du village qui souhaiterait acquérir une partie d'un chemin rural qu'il occupe depuis plusieurs années sans autorisation. Mr NICOLAS estime qu'il faut traiter cette demande comme toutes les autres demandes et qu'une enquête publique doit donc être lancée afin d'indiquer si cette acquisition est envisageable ou pas. Après délibération, le Conseil autorise avec une abstention le lancement d'une enquête publique en vue de la vente de cette partie de chemin rural. Mr le Maire précise toutefois qu'il sera fait appel à un commissaire enquêteur professionnel pour conduire l'enquête publique.

**Protocole d'accord – Marché de travaux sols Mincec – Pôle Laurent Eynac** : Monsieur GALLAND informe le Conseil que l'entreprise à laquelle avait été attribué le marché Sols minces pour les travaux du Pôle Laurent Eynac a été mise en liquidation judiciaire en mars 2015 et que le marché a été dénoncé le 10 juin 2015. Du fait de la non-réalisation des travaux par le titulaire du marché, les co-maitres d'ouvrages sont dans l'impossibilité de régler les travaux réalisés par le sous-traitant. Il faut donc d'une part mettre en place un protocole d'accord pour les travaux réalisés en sous-traitance jusqu'au 10 juin 2015 permettant le paiement d'une indemnité correspondant aux travaux réalisés, et d'autre part approuver le montant des travaux réalisés après le 10 juin 2015. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la signature d'un protocole d'accord avec l'entreprise sous-traitante du lot Sols Mincec et le paiement d'une indemnité de 37 140.53 €uros HT d'une part, et approuve également le devis pour les travaux réalisés après le 10 juin 2015 pour un montant de 12 411.48 €uros HT.

#### Questions diverses :

- **Mise en attente subvention judo club** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le versement de la subvention attribuée au judo-club a été mis en attente compte tenu des nombreuses interrogations concernant le devenir de l'association et la mise en place de cours sur la commune à la rentrée prochaine. Il propose de demander des éclaircissements à l'association avant de verser la subvention prévue.
- **Travaux voirie du lotissement** : Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux de goudronnage du lotissement Paul Séjourné vont être réalisés prochainement. Les barrières prévues autour des noues vont également être posées.

- **Demande de régularisation de terrain :** Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de régularisation de terrain concernant une bande de terrain qui avait été gardée par la commune dans un chemin situé aux Rascoux-bas. Mr NICOLAS précise que ce délaissé avait été conservé pour élargir ce chemin et permettre le raccordement avec la voirie de la Garenne. Mr PANNEFIEU ajoute que les termes de l'échange doivent être précisés dans le cahier des charges du lotissement concerné. Mr le Maire propose de consulter le permis de lotir de la parcelle concernée et de traiter la question lors du prochain Conseil.

Monsieur le Maire demande ensuite un huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour du Conseil concernant la future déchetterie.

**Dates diverses :**

- **Inauguration exposition ECE le 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures**
- **Lancement du marché de producteurs le jeudi 2 juillet et repas de clôture le jeudi 20 août**

Prochain Conseil le jeudi 27 août 2015 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.